



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MESURES CONSERVATOIRES POUR
LA SECURISATION DE LA FAÇADE DU
BATIMENT A EN FOND DE COUR SUR LA
PARCELLE DU 153 RUE DE FONTENAY A
VINCENNES.**

**DÉCISION N° DM-26-228
EN DATE DU 17 JUIN 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-26-223 en date du 31 mars 2026 déléguant Monsieur Alain BEUZELIN, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives à l'habitat, l'urbanisme, les équipements publics, et les ressources humaines ;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des mesures conservatoires afin de sécuriser la façade du bâtiment A en fond de cour sur la parcelle du 153 rue de Fontenay à Vincennes, pour laquelle il est nécessaire de faire appel à une société de démolition et renforcement des façades ;

CONSIDÉRANT l'offre de l'entreprise SOCIETEP dont le siège social est situé au 8 allée Katherine Johnson – 94380 BONNEUIL SUR MARNE ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'entreprise SOCIETEP représentée par Monsieur Olivier COUTANT, dûment habilité à signer le devis n°D 26-05-065 du 15/05/2026.

Le présent marché est d'un montant de 36000 € HT (43 200 € TTC)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, de
l'habitat, des équipements publics et des
ressources humaines,

Signé

Alain BEUZELIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260617-lmc1H14373H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/06/2026
Date de Publication : 17/06/2026

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérécourts citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260617-lmc1H14373H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/06/2026
Date de Publication : 17/06/2026